

REVUE GÉNÉRALE DU DROIT DES ASSURANCES

Secrétaire de rédaction
Richard GHUELDRE

Directeur
Jérôme KULLMANN

Directeur adjoint
Luc MAYAUX

Directeur honoraire
Jean BIGOT

DOCTRINE

→ Assurance sportive : vers l'avènement de l'information collaborative ? – par A. Pimbert

COMMENTAIRES

ASSURANCES EN GÉNÉRAL

→ Un pilote professionnel d'hélicoptère n'est pas un consommateur pas plus que la société exploitante n'est un non-professionnel – par M. Bruschi → Efficacité de la clause de renvoi aux documents contractuels – par A. Péliissier → Modalités probatoires de l'existence du contrat – par A. Péliissier → Il faut sauver les questions imprécises ! – par L. Mayaux → Véhicule transformé : dol ou fausse déclaration des risques ? – par L. Mayaux → Preuve de l'envoi de la mise en demeure de payer la prime : la Cour de cassation se montre réaliste – par M. Asselain

ASSURANCE AUTOMOBILE

→ La résiliation pour non-paiement de prime n'entraîne pas l'inexistence au contrat et ne doit pas être déclarée sans délai – par J. Landel → Accidents à l'étranger : en accordant au fonds de garantie un droit propre à restitution contre l'assureur français, la Cour de cassation a statué *contra legem* – par J. Landel → La renonciation contenue dans une transaction interdit à la victime de réclamer en justice des postes de préjudice non compris dans celle-ci – par J. Landel

ASSURANCE CONSTRUCTION

→ Le tiers-lésé peut disposer librement de l'indemnité due par l'assureur du responsable – par J.-P. Karila

ASSURANCES DE PERSONNES

→ Qualification de la « rente éducation » : indemnité ou forfait ? – par M. Asselain → Recevabilité de l'action en responsabilité contre un tuteur – par L. Mayaux

PROCÉDURE

→ Impartialité du sapiteur et absence de nécessité d'une nouvelle expertise – par R. Schulz

REVUE GÉNÉRALE DU DROIT DES ASSURANCES

Fondateurs : Maurice Picard et André Besson

Directeur honoraire : Jean Bigot

Directeur : Jérôme Kullmann
Directeur adjoint : Luc Mayaux

Secrétaire de rédaction : Richard Ghueldre,
Avocat, docteur en droit, chargé d'enseignement à l'Institut des Assurances de Paris Dauphine et à l'école de droit de la Sorbonne (Paris I)

Comité de rédaction

Maud Asselain

Maître de conférences à l'université Montesquieu (Bordeaux 4), directrice de l'Institut des Assurances de Bordeaux.

Jean Bigot

Professeur émérite de l'université Paris I

Marc Bruschi

Professeur à l'université d'Aix-Marseille, directeur de l'Institut des Assurances d'Aix-Marseille

Pascal Dessuet

Chargé d'enseignement à l'université Paris Est-Créteil Val-de-Marne (Paris 12)

Frédéric Douet

Professeur à l'université de Rouen

Élisabeth Fortis

Professeur à l'université Paris Ouest – Nanterre La Défense

Vincent Heuzé

Professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1), directeur de l'Institut des Assurances de Paris Dauphine

Jean-Pierre Karila

Avocat, professeur à l'ICH, chargé d'enseignement à l'Institut des Assurances de Paris Dauphine

Laurent Karila

Avocat, chargé d'enseignement à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Jérôme Kullmann

Professeur à l'université Paris Dauphine, directeur de l'Institut des Assurances de Paris Dauphine

Sophie Lambert

Maître de conférences à Aix-Marseille université, directrice adjointe de l'Institut des Assurances d'Aix-Marseille

James Landel

Conseiller scientifique au Dictionnaire Permanent Assurances

Daniel Langé

Professeur émérite à l'université François-Rabelais (Tours)

Vincent Maleville

Rédacteur au Dictionnaire Permanent Assurances, rubrique « Professions médicales »

Luc Mayaux

Professeur à l'université Jean-Moulin (Lyon 3)

Jacques Moreau

Professeur émérite de l'université Panthéon-Assas (Paris 2)

Gilbert Parleani

Professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Anne Pélissier

Professeur à l'université Montpellier 1, directeur du master II Droit des Assurances

Benjamin Remy

Professeur à l'université de Poitiers, chargé d'enseignements à l'Institut des Assurances de Paris Dauphine

Jean Roussel

Chargé d'enseignement à l'Institut des Assurances de Paris Dauphine, directeur du centre d'études d'assurances

Romain Schulz

Avocat, docteur en droit, diplômé de l'Institut des Assurances de Paris

Franck Turgné

Docteur en droit, maître de conférences associé à l'université Paris Est - Créteil Val-de-Marne (Paris 12)

Éditeur : Lextenso Éditions

Directeur de la publication : Emmanuelle Filiberti

Responsable d'édition : Constance Bonnier

Rédaction : 70, rue du Gouverneur Général Éboué

92131 Issy-les-Moulineaux cedex

Tél. : 01 40 93 40 00

e-mail : redaction.rgda@lextenso.fr

Abonnements :

Relation clients : Tél. : 01 40 93 40 40

Fax : 01 41 09 92 10

e-mail : abonnements@lextenso.fr

TARIFS 2017 (TTC)

	FRANCE	EXPORT
Prix au N° :	28,08 €	32 €
Abonnement :		
Journal (11 n°)	301,20 €	339 €
Accès en ligne	354,00 €	295 €
Journal + accès en ligne	419,96 €	426 €

(chèques et virements à l'ordre de Lextenso Éditions)

Commission paritaire 0318 T 82836

ISSN 1273-3407

Dépôt légal : à parution

Imprimé par Jouve - 1, rue du Dr Sauvé 53100 Mayenne sur des papiers produits aux Pays-Bas et en Espagne, issus de forêts gérées durablement ;


0% de fibres recyclées ; impact gaz à effet de serre pour un exemplaire : 127 g éq. CO₂

Reproduction, même partielle, interdite, sauf exceptions prévues par la loi.



Sommaire

SOMMAIRE DE LA REVUE DE AOÛT-SEPTEMBRE 2017

 Le numéro du type **110c7** suivant le pictogramme ci-contre permet aux abonnés en ligne de retrouver directement l'article concerné sur le site www.lextenso.fr

Veille P. 461 À 462

Doctrine

P. 463 Assurance sportive : vers l'avènement de l'information collaborative ?

■ Le droit du sport, à travers le dispositif mis en place pour les sportifs de haut niveau par la loi n° 2017-261 du 1^{er} mars 2017, est à l'origine d'un nouvel avatar de l'information assurantielle : l'information collaborative.

par Agnès Pimbert

Commentaires

Assurances en général

P. 469 Un pilote professionnel d'hélicoptère n'est pas un consommateur pas plus que la société exploitante n'est un non-professionnel

■ Droit de la consommation ; Consommateur ou non-professionnel ; Notion ; Dispositions du Code de la consommation relatives à l'interprétation des clauses des contrats et aux clauses abusives ; Contrat d'assurance entrant dans le cadre de l'activité commerciale de l'assuré ; Qualité de consommateur ou non-professionnel (non) ; Dispositions non applicables

par Marc Bruschi

P. 472 Efficacité de la clause de renvoi aux documents contractuels

■ Contrat d'assurance ; Opposabilité des clauses ; C. assur., art. L. 112-2 ; Documents portés à la connaissance de l'adhérent ; Bulletin d'adhésion signé de l'adhérent ; Clause de reconnaissance de la réception des dispositions générales et des conditions de fonctionnement du contrat ; Opposabilité (oui)

par Anne Pélissier

P. 474 Modalités probatoires de l'existence du contrat

■ Contrat d'assurance ; Existence ; Contestation par le souscripteur ; Preuves de l'existence des contrats ; Demandes d'adhésion signée du souscripteur ; Lettres demandant une modification du bénéficiaire ; Lettre sollicitant la réduction de la prime ; Paiement des primes sans réserve ; Contestation rejetée

par Anne Pélissier

P. 477 Il faut sauver les questions imprécises !

■ Déclaration du risque ; Fausse déclaration intentionnelle ; Question précise ; Caractère intentionnel de la déclaration inexacte ; Incidence sur l'opinion du risque par l'assureur ; Appréciations souveraines du juge du fond

par Luc Mayaux

P. 479 Véhicule transformé : dol ou fausse déclaration des risques ?

■ Déclaration du risque ; Action de l'assureur en nullité du contrat d'assurance ; Action fondée sur les articles 6, 1110 et 1116 C. civ. ; Art. L.113-8 C. assur. relevé d'office par le juge du fond ; Parties non invitées à présenter leurs observations ; Art. 16 C. proc. civ. ; Cassation

par Luc Mayaux

P. 481 Preuve de l'envoi de la mise en demeure de payer la prime : la Cour de cassation se montre réaliste

■ Prime ; Non-paiement ; Résiliation du contrat d'assurance ; Lettre de mise en demeure ; C. assur., art. L. 113-3 ; Preuve de l'envoi par l'assureur ; Production de la page numérotée du bordereau avec mention de l'expédition de la lettre de mise en demeure adressée à l'assuré ; Production de sa première page avec le nombre total des envois et le cachet de la Poste

par Maud Asselain

Assurance automobile

P. 483 La résiliation pour non-paiement de prime n'entraîne pas l'inexistence au contrat et ne doit pas être déclarée sans délai

■ C. assur., art. R. 421-5, al. 1 et 2 ; Exception de non-garantie ; Contrat résilié pour non-paiement de prime ; Contestation de l'existence du contrat (non) ; Application de l'alinéa 1^{er} (oui)

par James Landel

P. 486 Accidents à l'étranger : en accordant au fonds de garantie un droit propre à restitution contre l'assureur français, la Cour de cassation a statué *contra legem*

■ Fonds de garantie ; Accident de la circulation survenu à l'étranger ; C. assur., art. R. 421-68 ; Indemnisation par un organisme étranger ; Remboursement par le BCF ; Remboursement du BCF par le FGAO ; Action du FGAO contre l'assureur français ; Exception invoquée par l'assureur ; Contestation par le FGAO ; Exercice de son droit propre (oui) ; Exercice d'une action subrogatoire (non)

par James Landel

P. 489 La renonciation contenue dans une transaction interdit à la victime de réclamer en justice des postes de préjudice non compris dans celle-ci

■ Transaction ; C. assur., art. L. 211-16 ; Partie civile se déclarant être remplie de tous ses droits à indemnisation des conséquences de l'accident ; Autorité de chose jugée entre les parties de la transaction ; Indemnisation d'autres préjudices ; Demande irrecevable

par James Landel

Assurance construction

P. 492 Le tiers-lésé peut disposer librement de l'indemnité due par l'assureur du responsable

■ Droits du tiers lésé ; Exceptions opposables au tiers lésé ; C. assur., art. L. 124-3 ; Droit propre du tiers lésé sur l'indemnité d'assurance ; Existence ou principe ; Libre disposition de l'indemnité, sans affectation à un usage déterminé ; Opposabilité d'une clause subordonnant le versement de l'indemnité à la reconstruction du bien endommagé ; Reconstruction, évènement postérieur au sinistre ; Inopposabilité de la clause

par Jean-Pierre Karila

Assurances de personnes

P. 495 Qualification de la « rente éducation » : indemnité ou forfait ?

■ Assurance de personnes ; Rente éducation ; Caractère forfaitaire ou indemnitaire ; Critère ; Modalités de calcul et d'attribution ; Rente indépendante ou non des modalités de réparation du préjudice selon le droit commun

par Maud Asselain

P. 497 Recevabilité de l'action en responsabilité contre un tuteur

■ Assurance sur la vie ; Modification des bénéficiaires ; Souscripteur en tutelle ; Responsabilité du notaire, tuteur ; Recevabilité de l'action ; Annulation du testament, du codicille et des modifications des clauses désignant les bénéficiaires ; Préalable nécessaire à la recevabilité de l'action en responsabilité (non)

par Luc Mayaux

Procédure

P. 498 Impartialité du sapiteur et absence de nécessité d'une nouvelle expertise

■ Expertise ; Sapiteur ; Impartialité ; Interventions sur l'ensemble du territoire national pour la totalité des compagnies d'assurances ; Absence de dépendance économique vis-à-vis d'aucune compagnie ni d'aucun client ; Grief de partialité écarté ■ Demande de nomination, par le juge, d'un nouvel expert ; Premier expert ayant répondu de manière détaillée à tous les dires qui lui avaient été adressés, ayant écarté une à une, et de manière argumentée, les objections formulées, etc. ; Juge non tenu de nommer un nouvel expert

par Romain Schulz

Table chronologique des sources commentées

2017**JUIN**

Cass. 2 ^e civ., 8 juin 2017, n° 16-17319, F-PB.....p. 483	114v8	Cass. 2 ^e civ., 29 juin 2017, n° 16-15075.....p. 474	114w6
Cass. 1 ^{re} civ., 9 juin 2017, n° 16-13810.....p. 498	114w7	Cass. 2 ^e civ., 29 juin 2017, n° 16-18975, F-PB.....p. 477	114w2
Cass. crim., 13 juin 2017, n° 16-80724.....p. 469	114w0	Cass. 2 ^e civ., 29 juin 2017, n° 15-29008.....p. 479	114w3
Cass. crim., 13 juin 2017, n° 16-83545.....p. 489	114v9	Cass. 2 ^e civ., 29 juin 2017, n° 16-16842.....p. 481	114v5
A. 14 juin 2017p. 461	114x0	Cass. 2 ^e civ., 29 juin 2017, n° 16-13924, FS-PB.....p. 486	114v7
Cass. 1 ^{re} civ., 15 juin 2017, n° 16-20446.....p. 497	114w1	Cass. 2 ^e civ., 29 juin 2017, n° 16-19511, 16-19573.....p. 492	114w8
D. n° 2017-1104, 23 juin 2017p. 461	114x3	Cass. 2 ^e civ., 29 juin 2017, n° 16-20762.....p. 495	114v6
D. n° 2017-1105, 23 juin 2017p. 461	114x3		
Cass. 2 ^e civ., 29 juin 2017, n° 16-22422.....p. 472	114w5		

AOÛT

BOI-REC-FORCE-30-10, 28 août 2017p. 461	114x2
---	-------

Un encart « Entretien du dommage corporel » est joint au présent numéro.